Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 7 décembre 2020 à 19 h, les règlements d'emprunt suivants :

- Règlement autorisant un emprunt de 5 928 000 $ afin de financer les travaux d'aménagement de parcs, de berges, de terrains de jeux et d'espaces verts (RCA20-27002)

- Règlement autorisant un emprunt de 4 037 000 $ afin de financer les travaux de réfection routière, d'éclairage et de signalisation (RCA20-27003)

Le 28 janvier 2021, le ministre des Affaires municipale et de l'Habitation a approuvé ces règlements d'emprunt.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement durant les heures normales à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 3E JOUR DE FÉVRIER 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva